

TIMBRES AMPHORQUES ET ÉPIGRAPHIE LAPIDAIRE : ASTYNOMES ET PROXÈNES

ALEXANDRU AVRAM (Le Mans - France)

Mots-clés : timbres amphoriques, épigraphie lapidaire, astynomes, proxènes

Les noms des magistrats figurant sur les timbres amphoriques « n'apparaissent guère dans la littérature et l'épigraphie lapidaire — généralement pour des raisons bien compréhensibles : quand il s'agit de "faux-éponymes", tels que les astynomes ou les agoranomes, qui n'avaient valeur de datation que dans leur sphère particulière d'activité ; et parfois aussi pour des raisons qui le sont moins, quand on croit avoir affaire à des éponymes officiels servant à composer le calendrier civique (prêtres d'Hélios à Rhodes, damiurges à Cnide et, de façon exceptionnelle, aisymnètes à Sinope). Et on a encore moins de chances d'être renseigné de cette manière sur les périodes d'activité des fabricants amphoriques »¹. Il est, par conséquent, d'autant plus recommandable d'essayer de tirer le maximum des quelques rencontres tout à fait exceptionnelles, où les mêmes personnes sont attestées à la fois par les timbres amphoriques de certains centres de production et par des inscriptions externes — et jamais par les inscriptions de leur cité même². Je laisse de côté le cas sans aucun doute privilégié de Rhodes, où le magistrat figurant sur les timbres amphoriques est sûrement l'éponyme de Rhodes, c'est-à-dire le prêtre d'Hélios (Halios)³, afin de me concentrer sur les cas extrêmement rares de magistrats non

¹ Garlan 2000, p. 135-136.

² Il y a, en revanche, des cas où des membres de leurs familles sont attestés dans les inscriptions locales. Voir n° 5.

³ Voir, en dernier lieu, l'étude fondamentale de Habicht 2003, où l'auteur recense quelques bonnes dizaines de prêtres d'Hélios attestés par les inscriptions et dont les noms se retrouvent dans le timbrage amphorique. Il reste pourtant un long chemin à parcourir jusqu'à en obtenir une parfaite concordance (voir, à ce propos, les remarques de N. Badoud, *in* Badoud *et al.* 2007, p. 211-212, n° 182). Car, s'il y a pour l'instant plusieurs éponymes dont les noms sont révélés par les inscriptions mais sur lesquels les anses timbrées rhodiennes persistent à maintenir le silence, il n'est pas moins vrai que les chances d'identifier désormais dans le même timbrage de nouveaux éponymes — si impressionnante qu'en soit, du point de vue quantitatif, la moisson accumulée jusqu'à l'heure qu'il est — demeurent intactes. Voir, pour de nouveaux éponymes récemment révélés, Conovici 2000 et Badoud 2008.

éponymes attestés par d'autres documents épigraphiques que les timbres amphoriques.

Les enquêtes prosopographiques que j'ai menées depuis quelque temps sur les ressortissants des cités de la mer Noire attestés à l'extérieur de leur cité d'origine m'ont attiré l'attention sur quelques coïncidences pour le moins troublantes de personnes dont les noms figurent à la fois sur des timbres amphoriques de Sinope ou de Chersonèse Taurique et dans des décrets leur octroyant la proxénie ailleurs. Sauf erreur de ma part, seuls deux cas de ce genre (n^{os} 2 et 3) avaient été jusqu'ici portés à la connaissance des savants⁴.

1. Astynome de Sinope — proxène à Thermos d'Étolie.

L'astynome Πλεισταρχίδης Ἀπημάντου « a pour emblème un lancier (soldat ou chasseur ?) » et appartient au sous-groupe chronologique VI C2⁵, soit à une période datée de *ca.* 235-225⁶.

D'autre part, un décret de Thermos, daté de *ca.* 245-236 et octroyant la proxénie à plusieurs étrangers, mentionne entre autres un Πλεισταρχίδης Ἀπομάντου Σινωπεύς⁷. Je ne doute pas de la lecture — ne fût-ce qu'à rappeler qu'elle vient de Günther Klaffenbach — mais du savoir faire du lapicide. Car Ἀπόμαντος, le nom du père du bénéficiaire de ce décret, ne semble pas être attesté ailleurs, alors qu'Ἀπήμαντος est plutôt fréquent. Il est donc, à mon avis, recommandable de corriger en Ἀπήμαντος. Cela étant, l'on aurait un Sinopéen qui porte le même nom que l'astynome et qui, de surcroît, est daté, à la suite de deux démarches entièrement différentes — ce qui exclut d'un coup la possibilité qu'elles se fussent influencées l'une l'autre — de la même période : *ca.* 245-236 pour le proxène et *ca.* 235-225 pour l'astynome. J'ajoute que sans pour autant être forcément rare, le nom Πλεισταρχίδης n'est pas banal non plus. Toutes ces rencontres onomastiques et chronologiques excluent la simple coïncidence : il s'agit bel et bien du même personnage qui, avant d'être astynome dans sa cité ou après la sortie de cette charge, reçut la proxénie à Thermos.

⁴ Toutes les dates qui suivent sont à comprendre comme *a. C.*

⁵ Garlan 2004, p. 216-217, n^{os} 465-471.

⁶ À comparer cette position dans la chronologie relative (cf. *ibidem*, tableau, p. 98, où cet astynome fait partie du « paquet » chronologique dont les représentants sont numérotés de manière cette fois aléatoire de 121 à 128) avec les engagements prudents de l'auteur quant à une chronologie absolue du timbrage sinopéen : « Si je me trouvais placé dans l'obligation de me prononcer sur la chronologie globale du timbrage astynomique sinopéen, j'opterais pour les années 355-185 environ » (p. 94). Si l'on commence donc à compter, d'une manière tout à fait conventionnelle, de 355, le sous-groupe auquel appartient notre astynome daterait de 234 à 227. Disons, *grosso modo*, troisième quart du III^e siècle pour le *floruit* de ses activités publiques.

⁷ *IG IX 1²* 1, 25, l. 22. Ce proxène est retenu pour la prosopographie externe des Sinopéens par Debord 1990, p. 521, note 22, et par Ruscu 2008, p. 91.

Ce n'est pas en dernier lieu qu'il faut ajouter que, grâce à cette identification, l'on peut désormais tirer un point d'ancrage supplémentaire pour la chronologie absolue du sous-groupe VI C2 et, plus généralement, de l'ensemble du timbrage sinopéen.

2. Astynome de Chersonèse Taurique — proxène à Callatis.

Dans un article publié il y a plus de vingt ans⁸, j'avais proposé d'identifier Πασιάδας Ἡροδότου, un astynome appartenant au sous-groupe 3 A, daté de *ca.* 230-215⁹, à Πασιάδας Ἡροδότου Χερσονασίτας, lequel se voit octroyer la proxénie à Callatis pour des raisons non mentionnées plus concrètement par le décret (*ISM* III 13)¹⁰.

L'inscription de Callatis date *grosso modo* du III^e siècle, d'après ses caractères paléographiques, sinon plus exactement de sa deuxième moitié. La chronologie plus fiable des timbres amphoriques nous donne un repère supplémentaire.

3. Astynome de Chersonèse Taurique — proxène à Callatis ?

Dans le corpus des inscriptions de Callatis (*ISM* III 12), j'ai prudemment identifié le proxène Ἀπολλώνιος Παρ[- Χερσονασίτας à l'astynome Ἀπολλώνιος Πάρμιος appartenant au même sous-groupe 3 A de *ca.* 230-215¹¹, ce qui m'a permis de compléter le patronyme et de dater d'une manière plus serrée ce décret qui, à en juger d'après son écriture, daterait de toute façon du III^e siècle¹².

Il est vrai que le nom Πάρμιος n'est pas rare dans la région du Pont-Euxin et que, de surcroît, Ἀπολλώνιος est tout à fait banal. L'identification peut être pourtant retenue à titre d'hypothèse au vu des cas cités plus haut, à Callatis même, et plus bas, où l'on a affaire à d'autres astynomes de Chersonèse attestés comme proxènes à Olbia et à Delphes.

4. Astynome de Chersonèse Taurique — proxène à Olbia du Pont.

Un décret d'Olbia, que les éditrices datent de l'extrême fin du III^e, sinon du II^e siècle, accorde la proxénie, pour des raisons exprimées de manière trop

⁸ Avram 1988.

⁹ Kac 1994, p. 107, n° 91.

¹⁰ Cf. Cojocar 2004, p. 363, n° 70. *LGPN* IV retient avec point d'interrogation l'équivalence entre Πασιάδας 7 (le proxène) et 8 (l'astynome) et, par conséquent, entre Ἡρόδοτος 25 et Ἡρόδο[τος] 26.

¹¹ Kac 1994, p. 89, n° 24.

¹² Cf. Cojocar 2004, p. 358, n° 7. *LGPN* IV, s. v. Ἀπολλώνιος 237, ne retient pas la restitution du patronyme dans l'inscription de Callatis et ne se prononce pas sur l'identification que j'avais proposée (l'astynome est recensé comme Ἀπολλώνιος 247).

générale pour que l'on puisse en tirer davantage, à un certain Διονύσιος Θάγωνος Χερσονησίτης¹³.

D'autre part, le même nom est porté par un astynome appartenant au sous-groupe 3 Β, daté de *ca.* 215-200¹⁴. Le nom Θάγων¹⁵ ne semble pas être attesté ailleurs, et si je me trompe, il serait en tout cas extrêmement rare. Dans ces circonstances, il est quasiment certain qu'il s'agit de la même personne¹⁶.

Il est à remarquer, une fois de plus, la concordance entre les dates attribuées de manière indépendante à l'inscription et aux timbres amphoriques.

5. Astynome de Chersonèse Taurique — proxène à Delphes.

Un catalogue de proxènes mentionne, sous l'archonte Διόδωρος, daté de 195/4, un certain Ὑμνος Σκύθα Χερσονασίτας¹⁷.

Le même nom, avec le même patronyme, est porté par un astynome attribué au sous-groupe 3 Α, daté de *ca.* 230-215¹⁸. Un magistrat monétaire que l'on date de *ca.* 230-220 s'appelle toujours Ὑμνος, sauf que l'on en ignore le patronyme¹⁹.

Le *LGPN IV* compte 8 occurrences du nom Ὑμνος à Chersonèse, dont l'astynome, les deux (?) magistrats monétaires²⁰ et le proxène de Delphes. Pour le reste, il est intéressant de constater qu'une inscription cadastrale datée de *ca.* 270-250 mentionne comme propriétaire foncier un autre Ὑμνος Σκύθα²¹, dans lequel on avait déjà reconnu un ancêtre, très vraisemblablement le grand-père de l'astynome²². D'autre part, rien ne s'oppose à considérer que l'astynome et le

¹³ *I.Olbia* 26. Cf. Cojocar 2004, p. 360, n° 25. Du décret on ne conserve que les considérants, mais au vu du formulaire des documents olbiens similaires, il est sûr que le bénéficiaire avait reçu à cette occasion la qualité de proxène.

¹⁴ Kac 1994, p. 93, n° 39.

¹⁵ Voir, pour quelques essais d'explication, Stolba 1996, p. 449, n° 15. L'auteur renvoie aux deux documents, sans pour autant laisser entendre qu'il serait enclin à en voir le même personnage.

¹⁶ Identification acceptée avec point d'interrogation dans *LGPN IV*, s. v. Διονύσιος 428 (le proxène) et 439 (l'astynome), ensuite s. v. Θάγων 1 et 2.

¹⁷ *SGDI* 2581 (Michel 1900, n° 655 ; *SIG³* 585), ll. 19-20 (n° 9). Cf. Grakov 1939, n° 14; Cojocar 2004, p. 379, n° 183 ; *LGPN IV*, s. v. Ὑμνος 10.

¹⁸ Kac 1994, p. 114, n° 119.

¹⁹ Anokhin 1980, p. 142, n° 123 (*LGPN IV*, s. v. Ὑμνος 6). Un autre Ὑμνος (Anokhin 1980, p. 143, nos 133 et 138 = *LGPN IV*, s. v. Ὑμνος 9) est daté de *ca.* 210-200. S'agit-il de deux magistrats monétaires, homonymes mais distincts, ou bien de la même personne ayant réitéré la magistrature ?

²⁰ Voir note précédente.

²¹ Solomonik, Nikolaenko 1990 (*SEG XL* 615), face A de l'inscription opistographe, l. 11 et passablement restitué aux l. 12 et 13. Cf. *LGPN IV*, s. v. Ὑμνος 4.

²² Solomonik, Nikolaenko 1990, p. 91.

proxène de Delphes étaient en fait la même personne²³, dont le grand-père tenait un lot pendant le deuxième quart du III^e siècle. Mieux encore, l'astynome devenu proxène à Delphes pourrait également être identique à l'un des deux magistrats monétaires (si la distinction entre les deux homonymes est justifiée) ou au magistrat monétaire (s'il n'y en a qu'un seul).

Les rapprochements prosopographiques ne s'arrêtent pas ici. Deux autres porteurs du nom Ἰμνος ont chacun un Σώπολις comme fils. [Σ]ώπολις Ἰμν[ου], dont la pierre tombale de Chersonèse date, selon toute vraisemblance, des environs de 300²⁴, aurait pu être un ancêtre de l'homonyme attesté comme astynome appartenant au sous-groupe 3 B, daté de *ca.* 200-185²⁵. D'autre part, un Σκύθας Σωπόλιος est un astynome du sous-groupe 2 Γ, daté de *ca.* 237-230²⁶. Un autre astynome, Σώπολις Σωπόλιος, appartenant, tout comme Σώπολις Ἰμνου, au sous-groupe 3 B, nous est également connu²⁷. Tout bien considéré, il est à mon avis séduisant de penser à une famille de notables, étendue sur plusieurs générations et dont les noms Ἰμνος, Σκύθας et Σώπολις étaient transmis de père en fils. En prenant comme base de départ un schéma plutôt habituel dans les familles grecques, où l'on donnait le nom du grand-père à l'aîné, le nom du père au deuxième né et le nom de l'oncle paternel au benjamin, et en tenant compte de toutes les données prosopographiques actuellement disponibles, l'arbre généalogique de ce clan de notables pourrait être reconstitué, à titre d'hypothèse, de la manière suivante²⁸ :

Ἰμνος

²³ Si l'on fait glisser l'astynome Ἰμνος Σκύθα vers la fin de l'intervalle, soit vers 215, l'écart par rapport à la date assurée de l'inscription de Delphes qui l'enregistre comme proxène est réduit à *ca.* 20 ans, ce qui ne pose plus aucun problème.

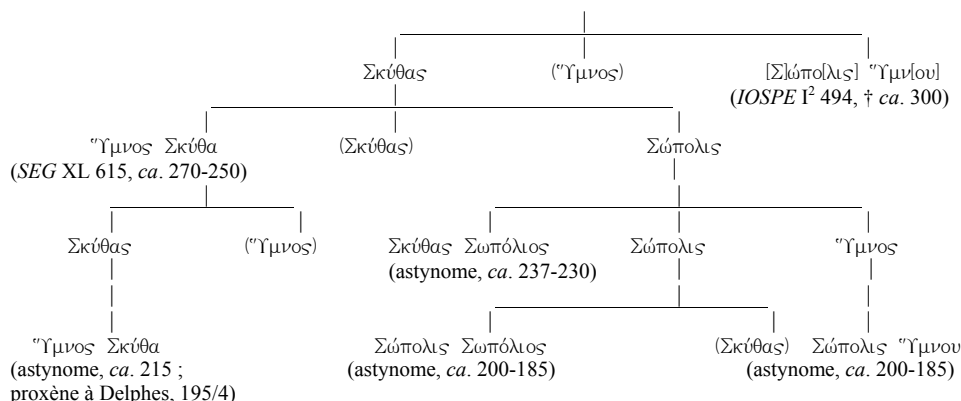
²⁴ *IOSPE* I² 494, avec le commentaire de B. Latyshev : « Nomina ipsius mortui eiusque patris cum summa veri specie restituuntur ad fidem tituli integri ansae amphorae inscripti, Chersonesi a. 1900 repertae, qui ita legitur : Ἀστυνομοῦντος Σωπόλιος τοῦ Ἰμνου. Cum uterque titulus propter litteraturae indicia ad eandem aetatem possit referri, perquam fit probabile tabellam ad monumentum sepulcrale eiusdem astynomi pertinuisse, cuius nomen in ansa legitur. Fuisse illum saeculo IV a. Chr. exeunte aut s. III ineunte dixerim ». Ce qui est maintenant contredit par la date attribuée à cet astynome par Kac.

²⁵ Kac 1994, p. 113, n° 115. Il faut rappeler que l'auteur utilise les lettres de l'alphabet russe pour désigner ses sous-groupes (A, Б, В, Г). Le sous-groupe 3 B est, par conséquent, le troisième du point de vue chronologique.

²⁶ *Ibidem*, p. 111, n° 107.

²⁷ *Ibidem*, p. 113, n° 114. Kac 1985, p. 106, avait déjà ingénieusement suggéré que Σώπολις Ἰμνου et Σώπολις Σωπόλιος, les astynomes du sous-groupe 3 B, et Ἰμνος Σκύθα, l'astynome plus ancien du sous-groupe 3 A, auraient pu appartenir à la même famille. Cependant, en 1994 il ne revient plus sur cette question.

²⁸ J'ai mis entre parenthèses les noms non attestés par des documents mais dont je considère l'existence et la position généalogique hautement probables.



D'autres combinaisons sont, certes, également possibles. Il me semble néanmoins acquis que tous ces astynomes, dont le proxène de Delphes, appartenaient à une seule famille.

6. Astynome de Chersonèse Taurique — proxène à Delphes ?

Deux inscriptions de Delphes nous font connaître Φορμίωv Πυθίωνος Χερσονασίτας ἐκ τοῦ Πόντου. La première est le même catalogue de proxènes qui mentionne entre autres le Chersonésite commenté au numéro précédent²⁹. Mieux encore, la deuxième inscription nous renseigne sur les raisons pour lesquelles Φορμίωv Πυθίωνος avait reçu la proxénie. Il s'agit d'un décret pris en 192/1, sous l'archontat de Κλεόδαμος, en l'honneur de Φορμίωv et de Ἡρακλείδας (tous les deux cette fois sans patronyme)³⁰, que la cité de Chersonèse, après avoir payé la rançon de deux théores delphiens capturés pendant leur voyage dans le Pont-Euxin, avait dépêchés à Delphes pour accomplir des sacrifices censés confirmer ses bonnes dispositions à l'égard d'Apollon³¹.

Un Φορμίωv Πυθίωνος est, d'autre part, connu comme astynome appartenant au sous-groupe 3 Б, daté de ca. 215-200³². S'agit-il de la même personne ? Le nom Φορμίωv connaît plusieurs occurrences à Chersonèse, il est vrai, mais la similitude du nom et du patronyme, ainsi que la proximité

²⁹ *SGDI* 2581 (Michel 1900, n° 655 ; *SIG*³ 585), l. 56 (n° 23). Cf. Grakov 1939, n°s 13 et 14 ; Cojocaru 2004, p. 379, n°s 188 et 189.

³⁰ Il s'agit sûrement de Ἡρακλείδας Βισθα̃, lequel est recensé comme proxène à côté de son collègue sous le n° 24 dans le catalogue cité à la note précédente. Cf. Grakov 1939, n°s 13 et 14 ; Cojocaru 2004, p. 374, n°s 83 et 84 ; *LGN IV*, s. v. Ἡρακλείδας 20.

³¹ *SGDI* 2652 (Michel 1900, n° 261 ; *SIG*³ 604 ; Bielman 1994, p. 162-165, n° 45).

³² Kac 1994, p. 115, n° 124.

chronologique de tous ces documents pourraient suggérer qu'il s'agit de la même personne plutôt que d'une pure coïncidence onomastique³³.

Il convient de constater, en guise de conclusion, un trait commun à tous les astynomes dont il a été question. Ils ont tous été proxènes : dans des cités pontiques, comme Olbia ou Callatis, mais aussi à Thermos et à Delphes. Toujours est-il qu'autant que les décrets leur octroyant cette qualité ne fournissent pas trop de renseignements supplémentaires à ce propos, à la seule exception du cas commenté sous le n° 6, il demeure difficile à trouver quelque lien entre les charges astynomiques dans leurs cités d'origine et les activités leur ayant valu la reconnaissance à l'étranger.

Je crois néanmoins que pour une cité de taille moyenne comme Chersonèse du Pont, le fait de trouver plus au moins les mêmes personnes en hautes positions et aux honneurs, que ce soit à domicile ou à l'étranger, ne tient que de la chance plutôt rare de disposer, pour la même période, de plusieurs documents épigraphiques (céramiques ou lapidaires) permettant de mettre en évidence quelques recoupements prosopographiques. Vu que, selon toute vraisemblance, il n'y avait pas trop de candidats aux magistratures locales, et encore moins aux missions à accomplir outre mer, il est tout à fait normal de voir plus ou moins les mêmes personnes assumer à la fois plusieurs magistratures, dont l'astynomie, et des ambassades qui auront valu aux titulaires l'honneur de devenir proxènes à l'étranger.

Alexandru Avram
Université du Maine
Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines
E-mail : alexandru.avram@univ-lemans.fr

Bibliographie

Anokhin, V. A. 1980. *The Coinage of Chersonesus, IV Century B.C. - XII Century A.D.* British Archaeological Reports, International Series, 69, Oxford.

³³ *LGPN* IV, s. v. Φορμίων 16 (l'astynome) et 17 (le proxène), de même que s. v. Πυθίων 12 et 13, suggère une telle équivalence avec point d'interrogation.

- Avram, A. 1988.** Zu den Handelsbeziehungen zwischen Kallatis und dem Taurischen Chersonesos. *Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte* 7 (2), p. 87-91.
- Badoud, N. 2008.** Un nouveau prêtre d'Halios sur les timbres amphoriques de Rhodes, p. 43-45. In : *ΦΙΛΙΑΣ ΧΑΡΙΝ. Mélanges à la mémoire de Niculae Conovici* (Éds. A. Avram, Vasilica Lungu, M. Neagu). Culture et civilisation au Bas Danube, 25, Călărași.
- Badoud, N., Dupont, P., Garlan, Y., Marangou-Lerat, Antigone 2007.** Bulletin amphorologique. *Revue des études grecques* 120, p. 161-264.
- Bielman, Anne 1994.** *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne. Recueil d'inscriptions honorant les sauveteurs et analyse critique.* Études épigraphiques, 1, Paris.
- Cojocaru, V. 2004.** *Populația zonei nordice și nord-vestice a Pontului Euxin în secolele VI-I a. Chr. pe baza izvoarelor epigrafice.* Iași.
- Conovici, N. 2000. Un éponyme rhodien inconnu : Pythokritos 1, p. 210-215. In : *Civilisation grecque et cultures antiques périphériques. Hommage à Petre Alexandrescu à son 70^e anniversaire* (Éds. A. Avram, M. Babeș). Editura enciclopedică, Bucarest.
- Debord, P. 1990.** Sinopéens et Amisénien en Grèce et en Égée à l'époque classique et hellénistique, p. 516-525. In : *İlkinci Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildirileri, 1988*, Samsun.
- Garlan, Y. 2000.** *Amphores et timbres amphoriques grecs. Entre érudition et idéologie.* Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nouvelle série, XXI, Paris.
- Garlan, Y. 2004** (avec la collaboration de H. Kara). *Les timbres amphoriques sinopéens sur amphores et sur tuiles trouvés à Sinope. Présentation et catalogue.* Corpus international des timbres amphoriques, 10, Istanbul - Paris.
- Grakov, B. N. 1939.** Materialy po istorii Skifii v grečeskikh nadpisjakh Balkanskogo Poluostrova i Maloj Azii. *Vestnik drevnej istorii* (3), p. 231-315.
- Habicht, Chr. 2003.** Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms. *Revue des études anciennes* 105, p. 541-578.
- Kac, V. I. 1985.** Tipologičeskaja i khronologičeskaja klassifikacija khersonesskikh magistratskikh klejmi. *Vestnik drevnej istorii* (1), p. 87-113.
- Kac, V. I. 1994.** *Keramičeskie klejma Khersonesa Tavričeskogo.* Saratov.
- Michel, Ch. 1900.** *Recueil d'inscriptions grecques.* Bruxelles.
- Ruscu, Ligia 2008.** Sinopeans Abroad and Foreigners at Sinope. *Ancient West & East* 7, p. 81-106.
- Solomonik, E. I., Nikolaenko, G. M. 1990.** O zemel'nykh učastkakh Khersonesa v načale III v. do n. e. (k IOSPE I² 403). *Vestnik drevnej istorii* (2), p. 79-99.
- Stolba, V. 1996.** Barbaren in der Prosopographie von Chersonesos, p. 439-466. In : *Hellenismus. Beiträge zur Erforschung von Akkulturation und politischer*

Ordnung in den Staaten des hellenistischen Zeitalters (Éd. B. Funck). Akten des Internationalen Hellenismus-Kolloquiums 9.-14.März 1994 in Berlin, Tübingen.

ABRÉVIATIONS

<i>I.Olbia</i>	T. N. Knipovič, E. I. Levi, <i>Nadpisi Ol'vii (1917-1965)</i> . Leningrad, 1968.
<i>IG IX 1² 1</i>	G. Klaffenbach, <i>Inscriptiones Graecae IX 1</i> , editio altera, fasciculus prior. <i>Inscriptiones Aetoliae</i> . Berolini, 1932.
<i>IOSPE I²</i>	B. Latyshev, <i>Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae et Latinae I</i> , editio altera. <i>Inscriptiones Tyrae, Olbiae, Chersonesi Tauricae, aliorum locorum a Danubio usque ad regnum Bosporanum</i> . Petropoli, 1916.
<i>ISM III</i>	A. Avram, <i>Inscriptions grecques et latines de Scythie Mineure III. Callatis et son territoire</i> . Bucarest - Paris, 1999.
<i>LGPN IV</i>	P. M. Fraser, Elaine Matthews <i>et al.</i> , <i>A Lexicon of Greek Personal Names IV</i> . Oxford, 2005.
<i>SEG</i>	<i>Supplementum epigraphicum Graecum</i> . Leyde.
<i>SGDI</i>	H. Collitz, F. Bechtel <i>et al.</i> , <i>Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften I-V</i> . Göttingen, 1884-1915.
<i>SIG³</i>	W. Dittenberger, <i>Sylloge Inscriptionum Graecarum</i> , editio tertia. Lipsiae, 1915-1924.